

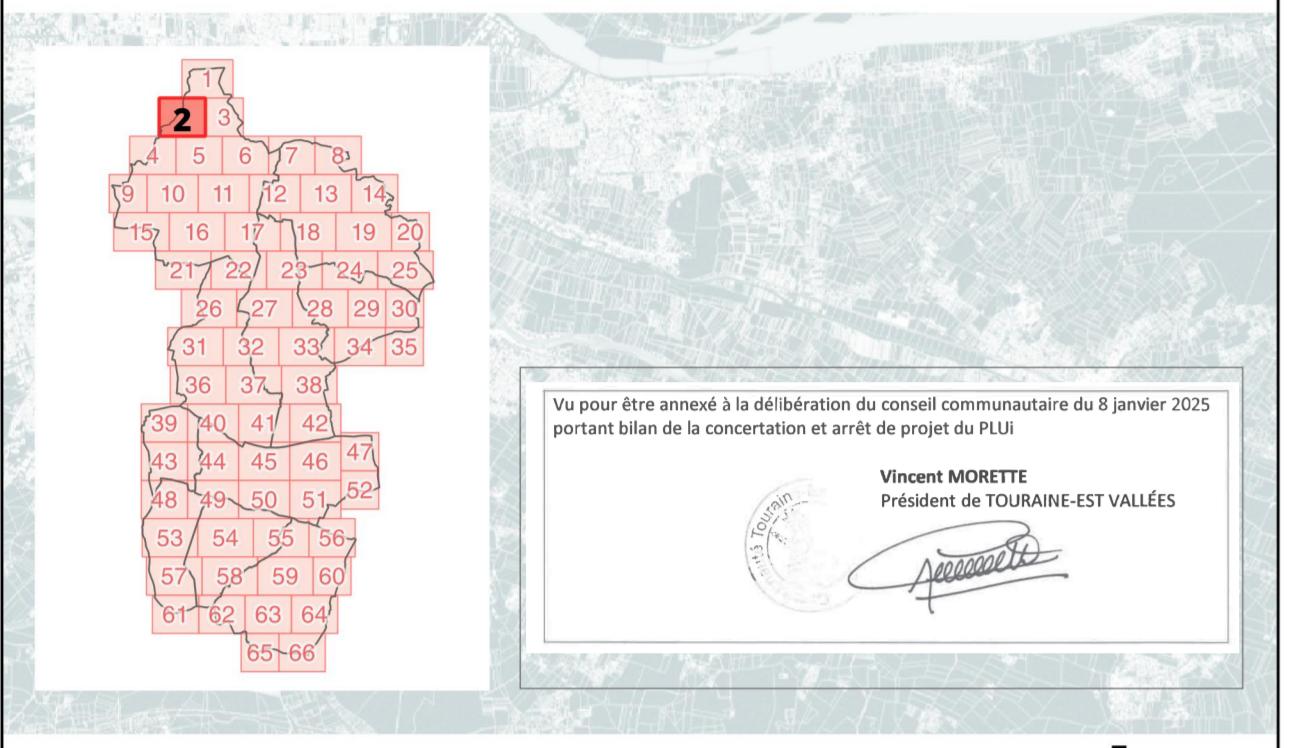
Plan n°2

TOME 2

## RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Monnaie

**Touraine-Est Vallées** PLUi Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Échelle : 1 / 2 000ème  
Sources : DGIFP - CD37, Cadastre PCI Vecteur (2023),  
atu Agence d'urbanisme de l'Agglomération de Tours  
Téléphone : 02 47 71 70 70 - Courriel : atu@atutours.fr

## RÈGLEMENT GRAPHIQUE

### LE ZONAGE

— Limite de zones, de secteurs et de sous-secteurs

#### Zone N : L'espace naturel et forestier

- Zone N : l'espace naturel et forestier
- Secteur Na : les massifs boisés
- Secteur Nb : l'espace de valorisation des sols et des sous-sols
- Secteur Nc : l'espace dont la richesse écologique justifie l'incorporation
- Secteur Np : les espaces bâties patrimoniaux dans l'espace naturel et forestier (les noyaux traditionnels)
- Secteur Npc : les espaces bâties patrimoniaux dans l'espace naturel et forestier (les vallons urbains)
- Secteur Npd : les espaces bâties patrimoniaux dans l'espace naturel et forestier (les coteaux belvédères)

#### Zone A : L'espace agricole

- Zone A : l'espace agricole
- Secteur Aa : l'espace agricole protégé pour des raisons de biodiversité, de paysage et de terres AOC viticole
- Secteur Ap : les espaces bâties patrimoniaux dans l'espace agricole (les noyaux traditionnels)
- Secteur Apd : les espaces bâties patrimoniaux dans l'espace agricole (les coteaux belvédères)

#### Zone UA : Les hameaux renforcés

- Secteur UA : les centres élargis
- Secteur UAD : les espaces de maisons individuelles à investir

#### Zone UB : Les espaces urbains constitués

- Secteur UB : les opérations ou parties d'opération denses
- Secteur UBD : les lotissements urbains

#### Zone UC : Les quartiers verdoyants (existants ou en devenir)

- Secteur UC : les quartiers en + nappe +
- Secteur UCI : les quartiers linéaires

#### Zone UD : Les hameaux équipés à constructibilité limitée

- Zone UD : les hameaux équipés à constructibilité limitée
- Secteur UDb : les hameaux patrimoniaux (les noyaux traditionnels)
- Secteur UDc : les hameaux patrimoniaux (les vallons urbains)
- Secteur UDd : les hameaux patrimoniaux (les coteaux belvédères)

#### Zone UP : Les espaces urbains patrimoniaux

- Secteur UP : les centres-bourgs traditionnels
- Secteur UP : les noyaux ruraux traditionnels
- Secteur UP : les vallons urbains
- Secteur UP : les coteaux belvédères

#### Zone UX : Les sites d'activité économique

- Secteur UX : les zones d'activité elles-mêmes
- Secteur UX : les zones d'activité stratégiques
- Secteur UX : les zones industrielles
- Secteur UX : ZAC Qualiparc
- Secteur UX : les entreprises hors zones d'activité
- Secteur UX : le site de l'Inrae

#### Zone UE : Les sites d'équipements

- Zone UE : les sites d'équipements
- Secteur UEA : les sites d'équipements privés

#### Zone 1AU : Les espaces à urbaniser à vocation dominante résidentielle ouverts à l'urbanisation

- Secteur 1AUa : les secteurs à urbaniser dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble
- Secteur 1AUb : les secteurs à urbaniser au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes au sous-secteur

#### Zone 1AU : Les espaces à urbaniser à vocation d'accueil d'activité économique ouverts à l'urbanisation

- Secteur 1AUa : les secteurs à urbaniser dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble
- Secteur 1AUb : les secteurs à urbaniser au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes au secteur

#### Zone 2AU : Les espaces à urbaniser non ouverts à l'urbanisation

- Secteur 2AUa : les secteurs à vocation future à dominante résidentielle
- Secteur 2AUb : les secteurs à vocation future d'accueil d'activité économique

#### LES PRESCRIPTIONS

##### Espace Bâtiment Classé

##### Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics

##### Emplacement réservé pour programme de logements

##### Linière de diversité commerciale

##### Secteur de mixité sociale

##### Périmètre des sites d'aménagement et de Programmation (OAP)

##### Zone d'implantation de projets d'aménagement global

##### Zone d'implantation des constructions

##### Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination

##### Éléments de patrimoine bâti :

###### Bâti Ensemble

###### Logis (XVIe-XVIIe siècles)

###### Château, manoir et grande propriété (XVIIe-XIXe siècles)

###### Maison bourgeoise et maison de maître (XIXe-XXe siècles)

###### Maison de ville/maison de campagne (XXe-XXIe siècles)

###### Maison de bourg

###### Bâti rural

###### Propriété viticole

###### Équipement

###### Bâtiment artisanal ou industriel

##### Petit patrimoine

##### Arbre

##### Alignement d'arbres

#### Les protections patrimoniales (L151-19 : motifs d'ordre culturel, historique ou architectural)

##### Éléments de patrimoine bâti :

###### Bâti Ensemble

###### Logis (XVIe-XVIIe siècles)

###### Château, manoir et grande propriété (XVIIe-XIXe siècles)

###### Maison bourgeoise et maison de maître (XIXe-XXe siècles)

###### Maison de ville/maison de campagne (XXe-XXIe siècles)

###### Maison de bourg

###### Bâti rural

###### Propriété viticole

###### Équipement

###### Bâtiment artisanal ou industriel

#### Les protections environnementales (L151-23 : motifs d'ordre écologique)

##### Massif boisé

##### Boisement de coteau

##### Boisement et espace naturel à vocation de loisirs

##### Espace naturel (boisement, jardin, etc.) à protéger dans l'espace urbain

##### Hôte et ripisylve linéaire

##### Mare et bosquet d'accompagnement éventuel

##### Fond de plan

###### Limite communale

###### Limite de parcelle

###### Bâtiement

###### Voie

50 m

N

2

A

Na

Le Pouy

Le Buisson

Le Puits

Le Pouy